



## Tutelle américaine

Notes

Dès 1941, les Américains prévoient pour la France (supposée bientôt vaincue) un statut de mise sous tutelle mais l'action de la Résistance intérieure et extérieure permet à la France de se ranger dans le camp des alliés et de vaincre l'Allemagne nazie.

---

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la puissance économique américaine, riche d'un stock d'or important, domine le Système monétaire international (SMI). Toutes les monnaies, le franc français inclus, se définissent à l'aune du dollar qui a valeur d'or dans les réserves de toutes les banques centrales. Le général de Gaulle, soutenu par l'ensemble des Français et reconnu comme chef de la Résistance, parvient à installer, en juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) dont il prend la tête.

Le GPRF s'oppose vigoureusement à l'AMGOT (gouvernement militaire allié des territoires occupés) qui impose à la France un statut de protectorat pour un an. De Gaulle refuse fermement la mainmise américaine sur l'administration et l'économie. Le président américain Franklin Delano Roosevelt reconnaît le GPRF à contre-cœur le 23 octobre 1944.

La France, dont les ressources ont été dévastées par l'occupant nazi, se trouve dans une situation industrielle difficile. Les USA tentent de s'infiltrer dans la gouvernance française mais le général de Gaulle et les communistes, héritiers directs de la Résistance intérieure, continuent de refuser toute ingérence américaine, qu'elle soit politique ou économique.

Le spectre de la tutelle américaine réapparaîtra dans les années d'immédiat après-guerre.

### Référence :

Diatkine Daniel et Gayman Jean-Marc, 1995, *Histoire des faits économiques*, tome 2 : croissance et crises en France de 1895 à 1974. Ed. Nathan.

<https://museemrjmoi.com>